

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAC-DELAGE**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA  
VILLE DE LAC-DELAGE TENUE AU BUREAU MUNICIPAL DE LA  
MAIRIE LE MARDI 10 SEPTEMBRE 2019 À 19H30**

---

**PERSONNES PRÉSENTES :**

Alexandre Morin, maire suppléant  
Jannys Landry, siège n°1  
Alexandre Poupart, conseiller au siège n°4  
Christiane Gosselin, conseillère au siège n°5

Mélissa Turmel, adjointe à la direction générale, qui agit à titre de greffière par intérim en l'absence de la directrice générale, madame Josée Desmeules.

**PERSONNE(S) ABSENTE(S) :**

Guy Rochette, maire  
Marc Boiteau, conseiller au siège n°3  
Jonathan Baker, conseiller au siège n°6  
Josée Desmeules, directrice générale.

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Alexandre Morin, maire suppléant.

**1. GREFFE**

- 1.1 Ouverture de la séance ;
- 1.2 Nomination de madame Mélissa Turmel comme greffière en remplacement de madame Josée Desmeules pour cette séance;
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour ;
- 1.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 12 août 2019;

**2. FINANCE ET ADMINISTRATION**

- 2.1 Adoption des comptes à payer et à recevoir
  - 2.1.1 Comptes à payer
  - 2.1.2 Compte à recevoir (taxes)

**3. DIRECTION GÉNÉRALE**

- 3.1 Autorisation travaux bénévoles descente au lac- secteur Du Rocher;

**4. TRAVAUX PUBLICS**

- 4.1 Renouvellement contrat de déneigement Ministère des Transports;

**5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

Aucun point.

**6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

6.1 Demande de PIIA au 74 avenue Du Rocher;

6.2 Demande de dérogation mineure pour le 68 avenue du Rocher;

**7. SÉCURITÉ ET PROTECTION CONTRE L'INCENDIE**

Aucun point.

**8. PERMIS ET INSPECTIONS**

Aucun point.

**9. CORRESPONDANCE**

**10. VARIA**

10.1 Remerciement bénévoles travaux d'aménagement Du Rocher;

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

## **1.0 GREFFE**

### **1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire suppléant constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 19h30.

### **1.2 NOMINATION DE MADAME MÉLISSA TURMEL COMME GREFFIÈRE EN REMPLACEMENT DE MADAME JOSÉE DESMEULES POUR CETTE SÉANCE**

#### **Résolution 2019-102**

CONSIDÉRANT QUE Josée Desmeules, directrice générale est en vacances et que madame Mélissa Turmel, adjointe à la direction agit à titre de greffière en remplacement de madame Desmeules pour cette séance et qu'il y a lieu de la nommer;

Il EST PROPOSÉ par Christiane Gosselin  
APPUYÉ par Alexandre Poupart  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De nommer madame Mélissa Turmel, adjointe à la direction générale,

### **1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **Résolution 2019-103**

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu toute la documentation utile à la prise de décision concernant les sujets à l'ordre du jour adoptée ci-après, et ce, au moins 72 heures avant l'ouverture de cette séance.

Il EST PROPOSÉ par Alexandre Poupart  
APPUYÉ par Jannys Landry  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 10 septembre 2019;

### **1.4 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2019**

#### **Résolution 2019-104**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu dépôt du procès-verbal suivant par la directrice générale dans les délais fixés par la loi, ce dernier étant dispensé d'en faire la lecture :

- Séance ORDINAIRE DU 12 AOÛT 2019

Il EST PROPOSÉ par Christiane Gosselin  
APPUYÉ par Jannys Landry  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal ci-haut mentionné.

## **2.0 FINANCE ET ADMINISTRATION**

### **2.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

#### **2.1.1 Comptes à payer**

#### **Résolution 2019-105**

ATTENDU QUE les comptes à payer au 10 septembre totalisent un montant de 516 131,69 \$ et 14 101,41 \$ pour les salaires ;

ATTENDU QUE chacun des conseillers a reçu une copie de la liste des comptes payables, des factures payées par paiement électronique et des chèques émis sans résolution ;

Il EST PROPOSÉ par Jannys Landry  
APPUYÉ par Christiane Gosselin  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la liste des comptes à payer soit acceptée ;

QUE soit autorisé le paiement des comptes payables au 10 septembre, et ce, selon les échéances prescrites.

#### **2.1.2 Compte à recevoir (taxes)**

Madame Mélissa Turmel, greffière par intérim, dépose la liste des taxes à recevoir au 10 septembre 2019 qui totalisent un montant de 71 483,70 \$.

## **3. DIRECTION GÉNÉRALE**

### **3.1 AUTORISATION TRAVAUX BÉNÉVOLES DESCENTE AU LAC – SECTEUR DU ROCHER**

#### **Résolution 2019-106**

CONSIDÉRANT QUE la descente sur la rue Du Rocher est dangereuse et se doit d'être sécuriser;

CONSIDÉRANT QUE deux citoyens bénévoles se sont portés volontaires pour effectuer les travaux qui consistent à épandre du matériel pour que la surface ne soit pas glissante et sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit autoriser par résolution les deux bénévoles qui vont effectuer les travaux pour des fins d'assurance :

Il EST PROPOSÉ par Christiane Gosselin  
APPUYÉ par Alexandre Poupart  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE Gilles Gosselin et Martin Matte soient autorisés à effectuer les travaux pour sécuriser la descente au lac sur Du Rocher en autant que les mesures de sécurité transmises par nos assurances soient respectées;

QUE les coûts du matériel pour la réalisation de ces travaux, soit environ 1200 \$ soit pris à même le surplus accumulé au 31 décembre 2018.

#### **4. TRAVAUX PUBLICS**

##### **4.1 RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DU MTQ**

###### **Résolution 2019-107**

ATTENDU QUE le contrat de déneigement avec le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) étant venu à échéance à la fin de l'hiver dernier ;

ATTENDU QUE le Ministère nous a fait parvenir un nouveau devis pour un contrat d'une durée de trois ans à partir de l'hiver 2019-2020 au montant de 3 573.69 \$ / par année, soit une augmentation de 5 % par rapport à l'ancien contrat ;

Il EST PROPOSÉ par Alexandre Poupart  
APPUYÉ par Jannys Landry  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil autorise le contrat portant le numéro 7184-19-4918 au Ministère des Transport de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour le déneigement pour une durée de trois ans à partir de l'hiver 2019-2020 au coût de 3 575.69 \$ / année ;

Que madame Josée Desmeules, directrice générale, soit autorisée à signer tout document à cet effet.

#### **5. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

Aucun point

#### **6. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE**

##### **6.1 DEMANDE DE PIIA AU 74, AVENUE DU ROCHER (LOT 1 025 838)**

###### **Résolution 2019-108**

CONSIDÉRANT QU'une demande de PIIA a été déposée par le propriétaire du 74 avenue Du Rocher, qui a pour effet de permettre la construction d'une piscine dans la cour arrière et installation d'un système de traitement des eaux usées à l'intérieur d'un secteur de forte pente et des bandes de protection ;

CONSIDÉRANT QUE le plan et les critères demandées à l'article 19 (constructions, ouvrages et travaux dans une rive) de la réglementation sont respectées dans les documents fournis ;

CONSIDÉRANT QUE les mesures de mitigation sont respectées ;

CONSIDÉRANT QUE les 20 mètres de bande de protection doivent être respectés à partir de la crête d'un talus dont le dénivelé est de plus de 4 mètres et dont la pente est de 25 mètres et plus ;

CONSIDÉRANT QUE le reboisement de la partie au bas du dernier mur de soutènement doit être fait après l'installation de l'élément épurateur ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil l'acceptation du projet tel que présenté ;

IL EST PROPOSÉ par Alexandre Poupart  
APPUYÉ par Jannys Landry  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la demande de PIIA tel que présentée par qui a pour effet de permettre la construction d'une piscine dans la cour arrière et installation d'un système de traitement des eaux usées à l'intérieur d'un secteur de forte pente et des bandes de protection.

**6.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NUMÉRO DM-2019-02 POUR LE 68, AVENUE DU ROCHER (LOT : 1 025 837) À L'ARTICLE 206.1 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE**

**Résolution 2019-109**

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure numéro DM-2019-02 pour le 68 avenue Du Rocher (Lot : 1 025 837), à l'article 206.1 du règlement de zonage, ayant pour effet de permettre la construction d'un bâtiment principal à 20 mètres au lieu de 60 mètres de distance à respecter par rapport au Lac-Delage ;

ATTENDU QUE cette demande représente une exception considérable et qu'il n'y a pas de projet de construction pour l'instant ;

ATTENDU QUE des options de projets de construction utilisant le remblai ou les pilotis permettraient davantage de respecter les normes d'éloignement des constructions par rapport au lac ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme ne recommande pas au conseil d'accepter la dérogation mineure portant le numéro DM-2019-02 ;

IL EST PROPOSÉ par Alexandre Poupart  
APPUYÉ par Christiane Gosselin  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal n'autorise pas la demande de dérogation numéro DM-2019-02 pour le 68, avenue du Rocher (Lot : 1 025 837) considérant les raisons du comité consultatif d'urbanisme.

**7. SÉCURITÉ ET PROTECTION CONTRE L'INCENDIE**

Aucun point.

**8. PERMIS ET INSPECTIONS**

Aucun point.

## **9. CORRESPONDANCE**

- Demande de commandite d'un jeune citoyen qui fait du ski acrobatique ;
- Programme d'aide à la voirie locale reçu.

## **10. VARIA**

### **10.1 REMERCIEMENT BÉNÉVOLES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU ROCHER**

**Résolution 2019-110**

Il EST PROPOSÉ par Christiane Gosselin  
APPUYÉ par Jannys Landry  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QU'un vote de félicitations soit donné à messieurs Gilles Gosselin et Martin Matte avec l'aide de Charles Vallières, Marie-Chantal Therrien et Yvan Daigle, pour avoir bénévolement réparer la descente au lac sur Du Rocher et d'avoir pris l'initiative de proposer des solutions à la Ville.

## **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Question concernant l'inspection fait des conduites (M. Genest)

## **12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**Résolution 2019-111**

Il EST PROPOSÉ par Jannys Landry  
APPUYÉ par Christiane Gosselin  
ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

De lever la présente assemblée à 19h50.

---

Alexandre Morin, maire suppléant

---

Mélissa Turmel, greffière par intérim